

DEPARTEMENT
<b>MEURTHE ET MOSELLE</b>
CANTON
<b>GRAND COURONNE</b>
COMMUNE
<b>PULNOY</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 54/2026

-----  
Liberté – Egalité – Fraternité

-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature à **Madame Nathalie BAILLET, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY**

- **Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal
- **Vu** la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints
- **Vu** le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026, portant élection de Madame Nathalie BAILLET au poste de 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- **CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à Madame Nathalie BAILLET, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Nathalie BAILLET, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, reçoit délégation de fonctions, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants :

**Affaires scolaires**

- Suivi du fonctionnement et du bon entretien des écoles maternelles et élémentaires de la commune
- Relations avec les directeurs d'école, les équipes pédagogiques et les services de l'Education Nationale
- Représentation principale de la commune aux Conseils d'Ecole

**Services périscolaires et extrascolaires**

- Organisation et suivi des services périscolaires et extrascolaires
- Relations avec les associations de centre de loisirs

**Associations de parents d'élèves**

- Relais de la commune auprès des associations de parents d'élèves

**Petite enfance**

- Pilotage de la politique petite enfance
- Suivi du Relais Petite Enfance (RPE)
- Suivi et accompagnement de la crèche Les Loupiots
- Relations avec les professionnels de la petite enfance sur la commune

N° 54/2026

### **Dispositifs contractuels et financiers**

- Suivi de la Convention Territoriale Globalisée (CTG) de la CAF en lien avec les communes partenaires

### **Collège**

- Relations avec le collège Edmond de Goncourt

**Article 2 :** Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes administratifs, documents et courriers relatifs aux actions énumérées à l'article 1

**Article 3 :** La signature par **Madame Nathalie BAILLET** des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

**Article 4 :** Toute action effectuée en vertu de cette délégation de fonctions devra être rendue compte au Maire. Par ailleurs, un rapport annuel lui sera adressé.

**Article 5 :** Le Maire et le Comptable public de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

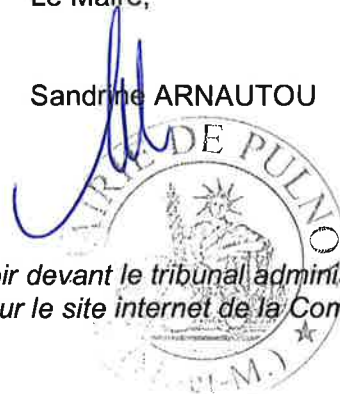
**Article 6 :** Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Le Comptable public de la Commune de PULNOY
- Madame Nathalie BAILLET
- Publication sur le site internet de la Commune de PULNOY

A PULNOY, le 21 avril 2026

Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.*